

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU *RÈGLEMENT 2020-01 SUR LA TAXATION 2020*
4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU *RÈGLEMENT 2020-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 484 425 \$ POUR EN PAYER LE COÛT*
5. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN GILBERT
6. ACCEPTATION D'UN STAGE NON-RÉMUNÉRÉ EN SECRÉTARIAT
7. DÉCISIONS RELATIVES À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNÉE 2020
8. CORRECTION DE LA RÉOLUTION NO 2019-12-497 CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL DE VIDÉOTRON (TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION)
10. PROGRAMMATION FINALE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018
11. SUSPENSION DU CONSTAT D'INFRACTION CONCERNANT LE BÂTIMENT ACCESSOIRE (SAUNA) AU 11, RUE DESÈVE
12. ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES PORTATIVES
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Eastman tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire suppléant Carol Boivin, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que le conseiller Maurice Séguin. Le maire Yvon Laramée et le conseiller Patrick McDonald sont absents.

La séance est présidée par le maire suppléant. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 31.

Résolution
2019-12-501

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2020-01 SUR LA TAXATION 2020

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice Séguin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement de taxation numéro 2020-01*.

Ce règlement fixe, pour l'année 2020, les taxes et tarifs de l'année 2020, les taux pour les services, les modalités de paiement, les taux d'intérêt sur les arrérages et toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que les montants relatifs aux frais d'administration.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion. Des copies seront mises à la disposition du public à la salle du conseil dès le début de la séance au cours de laquelle son adoption sera prévue.

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 484 425 \$ POUR EN PAYER LE COÛT

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Lemaire à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût.*

Ce règlement autorise le Conseil à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie pour un montant totalisant 1 484 425 \$ et à emprunter cette somme sur une période de 5 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé et prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

En vertu de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, ce règlement ne sera soumis qu'à l'approbation de la ministre puisque les conditions édictées sont réunies, à savoir que le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie dont le remboursement sera supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion. Des copies seront mises à la disposition du public à la salle du conseil dès le début de la séance au cours de laquelle son adoption sera prévue.

**Résolution
2019-12-502**

5. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN GILBERT

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020 prévoit la réfection du Chemin Gilbert conditionnellement à l'entrée en vigueur, au cours de la prochaine année, du *Règlement no 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût;*

ATTENDU QUE pour ce faire, il convient de mandater dans les meilleurs délais une firme d'ingénierie à la production des plans et devis requis au lancement de l'appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater la firme St-Georges Structures et Civil à la réalisation des plans et devis de réfection du chemin Gilbert au montant de 27 565 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de services OSP19483 déposée le 20 novembre 2019;

ET D'affecter le *Règlement no 2020-02* au paiement de ces honoraires professionnels dès son entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-32000-411

**Résolution
2019-12-503**

6. ACCEPTATION D'UN STAGE NON-RÉMUNÉRÉ EN SECRÉTARIAT

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'accepter le stage non-rémunéré de l'étudiante en secrétariat (DEP) Sabrina Paradis pour une durée de trois (3) semaines au poste de commis-réceptionniste, et ce, pour la période comprise entre le 20 janvier et le 7 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-504**

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

7. DÉCISIONS RELATIVES À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU les évaluations de rendement réalisées par les directeurs et gestionnaires municipaux et leurs recommandations quant aux augmentations salariales à consentir aux employés pour l'année 2020;

ATTENDU l'évolution des besoins organisationnels;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'approuver les augmentations salariales des employés municipaux pour l'année 2020;

DE modifier le statut du poste de préposé à l'entretien ménager, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le rendre permanent à temps complet (40 heures par semaine);

DE réduire le nombre d'heures du poste de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lise Coupal à 32 heures par semaine réparties sur 4 jours;

ET DE planifier la création et affichage du poste d'agent de communication en prévision d'une entrée en fonction au printemps 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-505**

8. CORRECTION DE LA RÉOLUTION NO 2019-12-497 CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QU'une demande d'ajout d'une lucarne sur le versant droit (nord) du bâtiment situé au 119, Promenade Jean-Rafa, a été autorisé à la séance du 2 décembre dernier (résolution no 2019-12-497) à condition que les revêtements du toit et des murs extérieurs soient les mêmes que ceux dudit bâtiment;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger ladite résolution étant donné qu'il y a eu erreur sur le numéro civique de l'adresse en question;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE corriger la résolution no 2019-12-497 en modifiant le numéro civique 119 pour le 116, Promenade Jean-Rafa.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-506**

[Annexe
9](#)

9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL DE VIDÉOTRON (TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION)

ATTENDU la mise à jour et les modifications apportées au bail de Vidéotron – Tour de communication (VL Eastman - Centre eaux usées - ME571-04);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant au bail de Vidéotron – Tour de communication (VL Eastman - Centre eaux usées - ME571-04).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-507**

[Annexe
10](#)

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

10. PROGRAMMATION FINALE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

ET QUE l'annexe fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-508**

11. SUSPENSION DU CONSTAT D'INFRACTION CONCERNANT LE BÂTIMENT ACCESSOIRE (SAUNA) DU 11, RUE DESÈVE

ATTENDU le constat d'infraction numéro CAE180843 concernant le bâtiment accessoire (sauna) du 11, rue Desève;

ATTENDU QUE l'emplacement en cour avant du sauna a fait l'objet d'une dérogation mineure avec condition à la séance ordinaire du 6 mai 2019 (résolution numéro 2019-05-221);

ATTENDU QUE le Conseil s'est engagé, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2019 (résolution numéro 2019-09-398), à retirer le constat d'infraction conditionnellement à ce que le propriétaire réalise les travaux de déplacement et/ou de reconstruction du sauna à la satisfaction de la Municipalité;

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis visant la relocalisation, permis qui a été dûment délivré le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à réaliser les travaux de relocalisation au printemps 2020;

ATTENDU QUE l'audition du constat d'infraction à la cour municipale a été fixée au 15 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE suspendre temporairement le constat d'infraction numéro CAE180843 concernant le bâtiment accessoire (sauna) construit au 11, rue Desève jusqu'au 3 juillet 2020, le temps que le propriétaire procède à sa relocalisation conformément au permis délivré le 10 décembre 2019;

ET DE mandater les aviseurs légaux Cain Lamarre à recommander le report de l'audition du constat d'infraction numéro CAE180843 au moins jusqu'au 7 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-509**

12. ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES PORTATIVES

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat de deux génératrices portatives de marque Honda (7 000 Watt) auprès d'Équipements Labrecque inc., au montant de 9 338 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission no 135644;

ET D'immobiliser ces dépenses conformément à la politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-02000-725

13. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire souhaite de bonnes vacances à tous en rappelant les heures d'ouverture de la bibliothèque et la fermeture de l'hôtel de ville durant cette période. Elle convoque l'assistance à l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2020 qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Le conseiller Maurice Séguin sensibilise les citoyens à l'importance de ramoner la cheminée et vérifier les extincteurs et détecteurs de monoxyde de carbone en cette période hivernale.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions de l'assistance. 12 personnes sont présentes.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 19 h 46.

Carol Boivin
Maire suppléant

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Carol Boivin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.